

# la nuit du 15e Cha'baan est déjà définie

La Nuit du Destin (Laylatul Qadr), il faut la rechercher dans les nuits impaires en fin de Ramadan, mais la nuit du 15e Cha'baan est déjà définie, tu sais que c'est bien celle-là...et c'est ce soir !

Dès Maghrib, commençons à nous engager dans les bonnes oeuvres ! Prières surérogatoires, Awwabîn, Tahadjud, rattrapage des prières manquées (Qadhâ), récitation du Qur'ân, Istighfâr, Durûd, formules de Dhikr...et surtout des larmes à verser devant le Miséricordieux...

Prenons nos dispositions dès la journée aujourd'hui, afin d'être en bonne forme physique pour la nuit. Pourquoi pas une petite sieste cet après-midi si possible ? En tout cas, sachons tirer le meilleur de cette nuit en y passant le maximum de temps. Prions pour nous et pour l'humanité, prions pour nos vivants et pour nos défunts (sans se rendre au cimetière)...

Le jeûne demain ?

Il n'y a pas de jeûne spécifique au 15e Cha'baan ! Oui, si nous jeûnons les jours blancs (13, 14 et 15), c'est très louable. Ou si nous jeûnons plus que d'habitude parce que c'est un mois durant lequel le Messager d'Allah Swallallâhu 'Alayhi Wassallam jeûnait en abondance. Ou que nous jeûnons les lundis et jeudis comme il le faisait également...et demain c'est jeudi. Mais pas de jeûne spécifique au 15e Cha'baan. Aucune culpabilité donc également pour celui qui ne le garde pas.

Que nos demeures soient  
ce soir illuminées par l'adoration d'Allah et Son souvenir.  
Prions, prions, prions...

*La Nuit du Destin (Laylatul Qadr), il faut la rechercher dans les nuits impaires en fin de Ramadan, mais la nuit du 15e...*

*Publiée par Shokat Limbada sur Mardi 7 avril 2020*